



Résiliation culture et formation

Par **Sacha18**, le **16/03/2018** à **15:44**

Bonjour voila en janvier je me suis inscrit à culture et formation ensuite de gros soucis financier innatendu ont fait surface j'ai donc changé d'avis et je me suis rétracté avant les 3 mois exigé. J'ai fais mon courrier avec AR pour ma résiliation. Et aujourd'hui une conseillère m'appelle pour me dire que j'ai 600e à payer malgré ma retraction. Et cela même si j'ai respecter le délai de 3 mois. Je lui est dis Non! Le pire c'est que cette dame c'est permis de me laisser un message vocal me disant je cite " vous préférer arreter et payer 600e au lieu de continuer! Vous qui avez des problèmes financiers je vous souhaite bon courage car je fait appel au huissier" a t'elle le droit de me parler ainsi? Et quel est la solution? Svp

Par **jodelariege**, le **16/03/2018** à **16:42**

bonjour relisez votre contrat :en général il y est écrit que vous devez payer 30% du coût total si vous arrêtez avant les 3 mois...600 euros correspondent sans doute à 30 % de votre formation

après il y a des centaines de milliers (j'exagère peut être mais il y a tellement de cas comme vous...) de gens comme vous qui arrêtent cette formation et ne veulent plus payer....l'école alors harcèle le client et le menace d'huissier et de tribunal...mais aucune personne n'est jamais venue dire ce qui s'était passé ensuitedonc soit vous payez soit vous vous attendez à recevoir du courrier et des appels téléphoniques pendant un certain temps... avec le risque que l'école aille au tribunal...

Par **Sacha18**, le **16/03/2018** à **16:52**

Merci pour votre réponse

Par **jodelariege**, le **16/03/2018** à **16:54**

avec plaisir.